

Chroniques et nouvelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **46 (1901)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Encore un mot. Nous ne prétendons pas avoir fourni des solutions impeccables. En tactique, la prétention à l'infaillibilité est moins de mise encore que partout ailleurs. Nous ne considérons ce travail que comme une base de discussion, chaque officier devant, en étudiant la situation, le passer au crible de la critique. Si quelqu'un de nos lecteurs veut bien, dans notre livraison prochaine, présenter les objections que notre ordre et son exposé des motifs lui paraîtraient soulever, la *Revue* lui sera largement ouverte.

F. FEYLER, major.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le commandant de la 1^{re} division. — Estimation des distances. — Encore la question des cantines. — Le dimanche militaire. — Un vœu. — L'Aéro-Club suisse. — Chants du soldat. — Les armes à feu dans le passé.

Le Conseil fédéral a donné un commandant à la 1^{re} division dans la personne du colonel P. Isler, instructeur en chef de l'infanterie ; bien que cela n'ait pas été dit expressément, il semble bien que cette nomination n'ait été faite que temporairement, ainsi que cela a été l'usage jusqu'ici pour les hauts commandements attribués à des fonctionnaires militaires supérieurs. L'éloge du colonel P. Isler, comme chef militaire, n'est plus à faire et il ne sera pas, dans son commandement, un novice, ayant déjà eu deux fois l'occasion de s'y exercer, en 1895 lorsqu'il commanda les troupes retranchées derrière le Talent et qui reçurent le choc du 1^{er} corps d'armée, et en 1899, à la tête de la division combinée qui opéra en rase campagne, durant deux jours, et dans un terrain certainement difficile, également contre le 1^{er} corps d'armée.

Le colonel P. Isler a pris possession de son commandement par un ordre du jour adressé à tous les commandants d'unités. Cet ordre est rédigé en termes courtois et, jusqu'à un certain point, flatteurs, pour les troupes de la 1^{re} division et le nouveau chef proclame très nettement la confiance qu'il met en elles ; elles sauront, il n'y a pas à en douter, confirmer cette appréciation¹. Voici cet ordre :

¹ On trouvera les autres nominations militaires importantes aux « Informations ».

Messieurs,

Le 15 courant, le Haut Conseil fédéral m'a confié le commandement de la première division. En le portant à votre connaissance, je vous prie d'en aviser, au début du prochain service, les troupes placées sous vos ordres.

Si cette nomination est pour moi un très grand honneur, elle me charge aussi d'une responsabilité lourde, mais que j'assume avec joie, sachant que j'aurai à commander à des troupes dévouées, pleines d'entrain, et à un corps d'officiers instruits, ayant à cœur de faire leur devoir.

L'automne prochain, l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie seront appelées aux cours de régiment où, d'après le nouveau plan d'instruction de l'infanterie, il sera laissé une plus grande part d'initiative que par le passé aux commandants des corps de troupes, de la brigade jusqu'à la compagnie. Aussi, la responsabilité de chacun se trouvera-t-elle augmentée en conséquence.

Confiant dans votre zèle et votre intelligence pour préparer ce service avec soin, et dans votre énergie pour le mener à bonne fin, je me réjouis de vous voir en cette occasion à la tête de vos troupes.

Berne, le 23 janvier 1901.

Le colonel-divisionnaire :

P. ISLER.

Combien le ton de cet ordre diffère du jugement porté sur les troupes de la Suisse romande, en général, par M. le conseiller national Hilty, auditeur en chef de l'armée, dans le *Politisches Jahrbuch* pour 1900: « Il est » incontestable que, pour le moment, les divisions de langue allemande » sont supérieures aux divisions de la Suisse française, pour la discipline » et l'esprit militaire. » Le journal *La Revue* fait suivre cette citation de ces réflexions très justes :

« Il y aurait beaucoup à dire sur ce chapitre, surtout si l'on prenait l'histoire des derniers siècles, durant lesquels l'esprit militaire des troupes romandes s'est bien souvent affirmé. Nous croyons qu'aujourd'hui encore, si notre pays traversait des circonstances critiques, les troupes allemandes n'auraient rien à reprocher aux troupes romandes. Mais il est mauvais de s'appesantir sur un sujet pareil. Il serait préférable qu'on s'abstint d'oppositions ou de comparaisons de ce genre. La plupart du temps, elles sont injustes parce qu'elles partent de faits particuliers pour arriver à des conclusions générales et fâcheuses en ce qu'elles risquent de laisser derrière elles des ferments d'animosité. »

* * *

A la suite des expériences faites pendant l'année 1900, il a été proposé, diverses modifications aux méthodes et aux programmes pour l'enseignement du tir. D'abord la commission a décidé de renoncer à la méthode compliquée qui avait été adoptée pour la formation des bons estimateurs de distances et de revenir à un procédé beaucoup plus simple et analogue à celui qui était employé antérieurement; elle propose

même la suppression de la marque distinctive de bon estimateur des distances.

Il ne serait pas touché au matériel de cibles, sauf à la couleur du papier employé pour quelques-unes d'entre elles, couleur qui a été trouvée trop indistincte. Par contre, les programmes de tir seraient modifiés dans le sens d'une aggravation des conditions à remplir. Une des plus importantes innovations proposées consiste dans l'octroi de 15 cartouches par recrue, à employer en tirs d'essai, avant le commencement de tout exercice à conditions; en revanche, un des exercices du programme serait supprimé. Enfin la comptabilité du tir et les protocoles de tir recevraient des simplifications assez importantes.

Toutes ces propositions, cela va sans dire, doivent recevoir la sanction de l'autorité militaire supérieure.

* * *

Une « Chronique militaire » sur les « Cantines des casernes », publiée dans la *Gazette de Lausanne* du 12 janvier 1901, me ramène à ce sujet. C'est à propos de la proposition de M. Oyex-Ponnaz au Conseil national que la *Gazette* reprend cette question à laquelle elle voit comme solution « ne présentant pas de difficultés insurmontables » l'annexion des cantines au ménage des troupes; l'exemple sur lequel elle s'appuie, c'est ce qui se passe aux fortifications de St-Maurice; encore ne donne-t-elle sur le fonctionnement des cantines des forts aucun détail; les conditions spéciales où se trouvent ceux-ci nécessitent peut-être des mesures spéciales, ce qui n'est pas encore prouvé, mais cela ne démontre pas l'utilité de les étendre à toutes les places d'armes.

La cantine militaire de nos casernes (je parle de la cantine des sous-officiers et des soldats, non de celle des officiers) n'est encore souvent qu'un *cabaret*: ce n'est pas un réfectoire, puisque rares sont les casernes possédant des cantines assez vastes pour les faire servir à cet usage; ce n'est pas non plus un restaurant, puisque l'« ordinaire » a été amélioré dans des conditions telles que le soldat n'a plus besoin de se faire servir des repas à part ou d'ajouter à ceux que lui fournit l'Etat. Elle est louée à un tenancier qui l'exploite, c'est-à-dire qui y débite toute sorte de consommations, surtout des consommations alcooliques; si j'ajoute qu'il est des cantines dans lesquelles le public a libre accès en tout temps, on me concédera que c'est bien là ce qui constitue le *cabaret*.

Convient-il qu'on entretienne un cabaret privilégié à l'intérieur d'une caserne? Toute la question est là. Je réponds catégoriquement: non! Cela ne convient pas et cela n'est pas nécessaire.

L'Etat fournit à la troupe la nourriture. S'il est prouvé qu'il est indispensable, ou bien seulement avantageux que l'homme puisse arroser ses aliments solides de boissons alcooliques, alors il faut que l'Etat les fournisse aussi, gratuitement, puisqu'il doit au soldat tout ce qui est néces-

saire à son entretien ; ou bien qu'il les lui fournisse à ses frais, mais au prix de revient, et qu'il le soustraye à l'exploitation du cantinier. Mais si l'absorption de boissons alcooliques pendant les repas n'est ni indispensable, ni avantageuse, il faut les remplacer par l'eau ou par telle autre boisson non alcoolique (thé, café, etc.) que le ménage du militaire peut fournir, et l'office de cantinier, tel qu'on l'entend aujourd'hui, peut être supprimé.

« Alors, on ne pourrait seulement pas prendre un verre en mangeant ! » Ah oui ! prendre un verre ! prendre un verre avant, prendre un verre pendant, prendre un verre après ; prendre un verre pour causer, pour passer le temps, pour enterrer ou pour baptiser. On ne sait rien faire ici sans prendre un verre et c'est fâcheux. Eh bien ! si la caserne enseignait qu'on peut se passer de « prendre un verre » à tout propos, où serait le mal ?

Aussi, je le répète, la cantine militaire d'aujourd'hui, c'est-à-dire l'exploitation du soldat par un cantinier, car ce n'est pas autre chose, est un mal, pas nécessaire, et il faut tendre à le supprimer.

Qu'on ne s'imagine pourtant pas que je suis un abstinant ; je ne le suis pas et n'ai nulle envie de le devenir.

* * *

Le gouvernement du canton d'Uri avait recouru au Conseil fédéral contre les travaux imposés à la garnison d'Andermatt les dimanches et jours fériés. Le recours a été écarté. Mais ne serait-il pas temps qu'on renonçât, enfin, à faire travailler les troupes le dimanche ? Après six jours de travail, souvent pénible, un jour de repos est indispensable. D'ailleurs les occupations du dimanche, dans certaines écoles, celles de recrues en particulier, n'ont pas d'autre but que d'user le temps pour ne pas libérer la troupe trop tôt ; on a peur qu'elle abuse de la liberté ; et ces occupations, travaux de propreté généralement, pourraient parfaitement se faire un autre moment. La troupe se rend fort bien compte de cela et le sentiment désagréable qu'elle éprouve à se sentir ainsi tenue, n'est pas favorable au développement et au maintien d'une bonne discipline. D'ailleurs, on n'enseigne aux troupes à ne pas abuser de la liberté que si on leur donne l'occasion d'en user.

* * *

A la suite d'une conférence faite devant les officiers de la ville de Lucerne, par le lieutenant-colonel Oegger, sur les dernières manœuvres au Gothard, le colonel Hintermann, instructeur de la IV^{me} division, a fait ressortir que si ces troupes avaient aussi allègrement supporté les fatigues, il fallait l'attribuer, pour une part, au fait qu'elles portaient la blouse ; il est douteux qu'on eût obtenu les mêmes résultats avec la tunique ; et il a émis le vœu que l'on dotât les troupes, pour le service actif, d'un vêtement pratique, analogue à la blouse, à la place de notre incommode

tunique. Les troupes ratifieraient certainement ce vœu ; il n'y a plus, pour le maintien de la tunique, que des raisons d'esthétique(!), ou d'ordre administratif ou financier.

* * *

Le colonel d'état-major Schæck poursuit la fondation d'une Société d'aérostation suisse, sous le nom de *Aéro-Club suisse*. Il a lancé à cet effet un appel aux personnes désireuses de s'associer à cette entreprise ; il faudra de l'argent, beaucoup d'argent même, et il faut en trouver, à fonds perdu, pour arriver à constituer le capital nécessaire à l'acquisition du matériel ; et puis il faut aussi des membres et des amateurs d'aérostation. Le promoteur de cette Société ne poursuit pas un but purement sportif (l'attrait que peuvent présenter à certaines personnes les ascensions en ballon est pourtant bien un des éléments qu'il compte utiliser pour réaliser son projet), mais plutôt un but scientifique. Ce que l'on peut faire, dans ce domaine, par le moyen de l'aérostation militaire est insuffisant ; il faut que l'initiative privée vienne la compléter. Je souhaite au colonel Schæck de réussir dans son entreprise, qui n'est pas sans présenter de sérieuses difficultés. Mais quelles sont les entreprises dont les premiers pas ne sont pas pénibles ?

* * *

Divers journaux ont annoncé que le Département militaire fédéral avait chargé une commission de la préparation d'un recueil, allemand, des *Chants du soldat*, et qu'un recueil semblable devrait être établi pour la Suisse romande. Un projet, dû à l'initiative privée, est à l'étude pour les soldats de la Suisse romande ; sa préparation est déjà bien avancée et la question financière seule reste encore à résoudre. On peut espérer que, à assez bref délai, on pourra passer à l'exécution.

* * *

Je voudrais signaler à tous ceux qu'intéresse l'étude historique des armes à feu deux contributions importantes : La première est une étude de M. Ch. Stajessi sur *Les armes à feu dans le passé à Fribourg et en Suisse*, pleine de renseignements des plus intéressants.

Le capitaine Stajessi — que sa situation d'intendant de l'arsenal de Fribourg met à même de fouiller les archives militaires de la ville de Fribourg — a dressé, à l'aide de divers documents, l'état des bouches à feu qui ont composé l'artillerie fribourgeoise dès le XV^e siècle à l'année 1867. Le plus ancien document qu'on ait trouvé constatant l'usage des armes à feu à Fribourg, est le contrat d'engagement par lequel, le 14 janvier 1401, la communauté de Fribourg engage à son service Hanso Grefy, « maître de canon » (*Büchsmeister*). On le charge de la visite des « boetes et autres instruments » et de la fabrication de la « poudre de salpêtre. »

Il s'engage à enseigner à trois ou quatre hommes de Fribourg à faire la poudre et à tirer le canon.

Les « bueites » ou boîtes (*Büchsen*) étaient des canons fixés, au moyen de liens en fer, à un bloc ou « fût » en bois et tirant des boulets de pierre.

Les Büchsmeister deviennent par la suite, au XVI^e siècle, des *Zeugmeister*, mais, dès le siècle suivant, on ne rencontre plus de « maître artilleur » attiré pour la construction des canons. On se borne à former des artilleurs. Fribourg fit venir, en 1691, le « constable » Zelter « pour dresser vingt-quatre messieurs et bourgeois dans la « constablerie. » On ne se douterait cependant pas sous quel costume se cachait, à Fribourg, au commencement du XVIII^e siècle, un des instructeurs d'artillerie, un des « constables » les plus émérites de la Suisse. C'était sous le froc des capucins. A preuve cet extrait des manuaux du conseil de Soleure :

Nous croyons avoir reconnu dans le R. P. Electus des capucins de Fribourg, la personne versée dans l'art de la constablerie qu'il nous faudrait pour diriger notre arsenal et pour instruire nos messieurs et bourgeois qui ont quelque inclination pour cet art.

A la suite de pressantes sollicitations, le Provincial des capucins consentit à céder le P. Electus aux « Messieurs » de Soleure. Il fit, de ses élèves, de brillants artilleurs.

On ne s'étonnera pas de trouver ce talent d'artilleur chez un père capucin lorsqu'on saura que celui-ci portait le nom de Vanner, maître artilleur de Fribourg lors des guerres de Bourgogne. Au surplus, un capucin artilleur, c'est dans la tradition, n'est-ce pas un moine qui a inventé la poudre ?

Fribourg ne fut cependant pas la première ville de Suisse à fabriquer des canons. Saint-Gall paraît avoir eu le pas. Une note publiée par le Dr J. Häne, à Zurich, dans l'*Indicateur d'antiquités suisses* (n^o 3 de 1900) : *Ueber älteste Geschütze in der Schweiz mit einer Urkunde vom Jahre 1391*, fait en effet remonter au 14 janvier 1391, d'après les archives de la ville de Saint-Gall, l'acquisition de Johann Niedstain de Rinegg, bourgeois de Veltkileh, d'une *Büchse* « damit man schiesst ». Cet article renferme d'intéressantes données sur la construction des canons, des « boîtes », à cette époque-là en Suisse.

CHRONIQUE ALLEMANDE*(De notre correspondant particulier.)*

Mort du grand-duc de Saxe-Weimar. — L'empereur aux funérailles de la reine Victoria. — Le bi-centenaire du royaume de Prusse. — Une publication du Jubilé : *Les rois de la maison de Hohenzollern et l'armée*. — Réorganisation du génie. — Quelques nouvelles. — Revue de la presse.

Le mois de janvier a vu se succéder une série d'événements qui ont eu leur retentissement dans l'armée. Le 5 est décédé, à l'âge de 82 ans, le grand-duc Charles-Alexandre de Saxe-Weimar, frère de l'impératrice Augusta, beau-frère de Guillaume Ier. Il revêtait le grade de colonel-général de cavalerie et était chef honoraire de trois régiments. En 1849, il prit part à la campagne du Danemark, et en 1870-71, il était attaché au quartier-général du roi. En cette qualité, il assista à quatre grandes batailles, ainsi qu'au siège de Paris. En 1899, il avait accompli sa soixantième année de service, ce qui lui valut une distinction particulière de la part de son petit-neveu l'Empereur Guillaume II. Celui-ci a d'ailleurs tenu à honorer sa mémoire en prescrivant un deuil de trois jours à tous les officiers de l'armée.

Un autre événement, plus marquant, est celui de la journée commémorative du 18 janvier 1901, bi-centenaire de la fondation du royaume de Prusse par le roi Frédéric Ier. Les fêtes — sur lesquelles je reviendrai — ont été écourtées par le brusque départ pour l'Angleterre de l'Empereur, appelé à Cowes par la maladie de son aïeule, la reine Victoria. L'Empereur, vous le savez, arriva à temps encore pour serrer la main de la mourante qui le reconnut et fut très sensible à cette marque de piété filiale. En l'honneur de sa grand-mère l'Empereur lança un ordre du jour à son armée ordonnant que les officiers porteraient le deuil quatorze jours. La nation anglaise se montra très reconnaissante à l'Empereur de ce témoignage de sympathie et ne se fit pas faute de le lui montrer.

Le nouveau roi d'Angleterre, Edouard VII, nomma l'Empereur feld-maréchal de l'armée anglaise. Après les funérailles de la reine Victoria, l'Empereur rentra à Berlin le 6. Les ovations dont il fut l'objet à Londres vous sont connues; néanmoins, malgré toutes ces protestations d'amitié entre les deux souverains et parents, il n'en reste pas moins un fossé profond entre les deux nations qu'ils gouvernent. Aucun rapprochement ne sera possible aussi longtemps que durera la campagne sud-africaine et qu'on n'aura pas réparé les torts commis à l'égard de ces pauvres Boers qui jouissent de la sympathie de toutes les nations. Une alliance de l'Allemagne avec l'Angleterre ne rencontrerait du reste pas notre approbation et notre appui. Au surplus, il est inutile de s'étendre longuement sur ce sujet, comme l'ont fait certains organes de la presse d'outre-

Manche ; ces questions sont prohibées de par la constitution du royaume. On peut toutefois être d'accord sur d'autres questions internationales qui visent au maintien de la paix européenne. Lorsque nos grandes constructions navales seront achevées, l'Allemagne aura plus de poids dans la balance des intérêts engagés outre-mer ; jusqu'à cette époque, il vaut mieux rester tranquille...

C'est la première fois que l'Empereur se trouvait hors du pays le jour anniversaire de sa naissance. Comme par un pressentiment, il avait ordonné de fondre en une seule cérémonie les deux anniversaires, le sien, du 27 janvier, et celui du bi-centenaire de Prusse. Cette dernière fête a été célébrée d'une façon particulièrement solennelle le 18 janvier, date commémorative du couronnement du premier roi de Prusse à Königsberg. La veille, on avait rassemblé tous les drapeaux du corps de la Garde à l'arsenal de Berlin où les princes, les généraux et les amiraux se présentèrent à l'Empereur qui leur adressa une allocution. Le 18 fut décrété férié dans tout le royaume. On célébra un office divin, avec les enseignes, dans les églises de garnison.

A Berlin eut lieu au château la fête de couronnement et de décoration (Kronungs- u. Ordenfest). Un ordre du jour fut proclamé à l'armée et un à la marine. L'Empereur créa pour la circonstance un nouvel ordre : « l'ordre du mérite de la couronne prussienne » (Verdienstorden der preussischen Krone) et distribua ce jour-là un nombre infini de décorations (la *Gazette de Vos* en publia trois suppléments de quatre pages).

A cette même occasion, les généraux v. Hahnke, chef du cabinet militaire et le comte Haeseler, commandant le XVI^e corps à Metz, ont été promus colonels-généraux. Hahnke, né en 1833, entra en 1851 en service aux grenadiers Empereur-Alexandre. Il fit la campagne de 1864 en qualité de chef de compagnie, était en 1866 puis en 1870-71 à l'état-major du prince royal. Après avoir commandé une division de la Garde, il fut appelé à son poste actuel. Haeseler est plus jeune. Il entra dans l'armée en 1853, au 3^e hussards de Ziethen. Il fit les trois campagnes de 1864, 1866 et 1870 avec le prince Frédéric-Charles, la première comme aide de camp, les deux autres en qualité d'officier d'état-major. Comme colonel, il commanda les uhlands n^o 11, les « Perleberger Ulanen » stationnés depuis plus de dix ans à Sarrebourg en Lorraine. A plusieurs reprises, il fut attaché à l'état-major, passa ensuite commandant de division, puis, en 1890, commandant du XVI^e corps nouvellement créé à Metz.

Nos journaux politiques et militaires ont accordé au bi-centenaire des articles de fond ou des notices historiques. Un journal de Hanovre en donne un intéressant au point de vue militaire. Il est intitulé : *Les rois de la maison de Hohenzollern et l'armée*. On y relève le fait que des huit rois qui ont précédé Guillaume II sur le trône, il n'en est pas un seul qui n'ait exposé sa poitrine aux balles de l'ennemi. Ceci prouve l'intérêt qu'ont

toujours témoigné les monarques de Prusse pour leur armée. Il n'en est aucun qui n'ait montré son vif désir de perfectionner la qualité de ses troupes. Sans parler de Frédéric-le-Grand et de Guillaume Ier — que nous appelons également le Grand — on en trouve d'autres qui ont commandé une armée devant l'ennemi. Ainsi Frédéric Ier, qui passait pour être doté d'une vanité inouïe et de la passion du faste, accompagna son père, le Grand Electeur, dans la campagne contre les Polonais en 1679; comme Electeur, il fit avec succès les sièges de Bonn et de Kaiserswerth en 1689. Dans la guerre de succession d'Espagne, ses troupes prouvèrent que les Prussiens du nouveau roi valaient bien les Brandebourgeois du Grand-Electeur. Frédéric-Guillaume Ier était bien le véritable « roi des soldats ». Vous connaissez sa prédilection pour les hommes de haute taille, ainsi que son échange avec le roi de Pologne, Auguste-le-Fort, d'un régiment de grenadiers de six pieds contre une collection de porcelaines de grande valeur. On vous montrera encore aujourd'hui les porcelaines aux Musées de Dresde. Le régiment portait le sobriquet de « Porzellan-Dragoner ».

Même le « Grand Guillaume », Frédéric-Guillaume II, qui eut la malchance de succéder au Grand Frédéric, préconisait en 1792 l'offensive et voulait marcher sur Paris. Ses avis ne prévalurent cependant pas auprès de ses généraux et de ses alliés, les Autrichiens. Plus tard, il prit le commandement d'une armée en Pologne. C'est à lui que revient le mérite d'avoir apporté un peu plus d'humanité dans le traitement des soldats, qui jusqu'alors étaient menés d'une façon presque barbare, surtout au point de vue des punitions.

Frédéric-Guillaume III, qui vit son armée presque sombrer à Iéna-Auerstädt, contribua largement à la remonter en 1808. Dans les campagnes de 1813, il fit même preuve de coup d'œil tactique; c'est à lui que l'on doit le succès de Culm après la défaite de Dresde, en 1813. Son fils, Frédéric-Guillaume III, dota son armée du fusil à aiguille, premier fusil à tir rapide dont l'effet fut décisif dans les guerres de 1864 et de 1866. Guillaume Ier introduisit les canons à chargement par la culasse, qui contribuèrent pour une bonne part aux succès de la guerre de 1870-71. Enfin, le souverain actuel, l'empereur Guillaume II, ne néglige aucune occasion de perfectionner l'armée et de la rajeunir. Si jamais il est appelé à la conduire à l'ennemi, il prouvera, à n'en pas douter, qu'il sait manier l'instrument qu'il s'est forgé.

— A propos de l'organisation du génie et du corps des pionniers, je vous avais parlé dernièrement du projet Wagner. D'autres propositions se sont fait jour récemment, dues à la plume de divers officiers. Les *Jahrbücher* du 1^{er} février exposent celles du colonel bavarois Karl Schweniger (frère du médecin de Bismarck), la *Militär-Zeitung* n° 1/4 (Berlin, Oettinger) celles du lieutenant-colonel Frobenius. On avait même annoncé que

pour 1903 le budget de l'Empire contiendrait une demande de crédit pour une réforme de l'arme dans le sens des idées de Wagner. Il faut en rabattre et attendre ; au reste, la *Gazette de Cologne* affirme que le projet Wagner ne présente rien d'original et qu'il ressemble sur plusieurs points à des projets plus anciens. On a en même temps objecté que l'*Ingenieurstab* que préconisent ces auteurs ne sera jamais appelé à la conduite de la guerre de siège et qu'on n'aura jamais à s'écrier, à la fin des opérations de la guerre de campagne : « Ingenieurstab, en avant ! » La direction même de l'investissement et du siège d'une grande place forte, comme Paris, par exemple, ou d'autres grandes forteresses, restera toujours entre les mains de l'état-major des troupes (Truppen-Generalstab). L'artillerie de siège ou à pied aura aussi son mot à dire et l'emportera sûrement sur les ingénieurs militaires. Il est assez curieux de voir qu'au moment où ces questions sont traitées en Allemagne, vous vous occupiez également en Suisse des rénovations et des réformes à apporter au génie, ainsi que le témoigne la « Revue du génie » de votre livraison du mois passé.

— Le mois de janvier n'a pas apporté un grand nombre de promotions parmi les officiers de l'armée, mais l'une d'entre elles mérite d'être signalée : c'est l'avancement extraordinaire d'un officier qui a passé le même jour du grade de capitaine à celui de major-général, sans avoir été obligé de devenir « Stabsoffizier ». Il s'agit du prince Henri de Mecklembourg époux de la reine Wilhelmine des Pays-Bas. Le prince a présenté sa démission ; il restera néanmoins « à la suite » de quelques régiments, afin qu'il n'oublie pas complètement son métier.

Le major-général Budde, chef de la section des chemins de fer à l'Etat-Major général, quitte l'armée pour prendre la direction de la *Deutsche Waffen- und Munitionsfabrik*, changent de situation qui, au point de vue financier, en vaut la peine. Cette fabrique me fait penser à celle d'Elswick et à la disparition de son ancien chef Armstrong qui vient de mourir à l'âge respectable de quatre-vingt-dix ans. Le grand constructeur, qui fut célèbre en son temps et eut une belle période au début des canons se chargeant par la culasse, n'a eu de nécrologie militaire que dans l'*Allgemeine Militär-Zeitung* (n° 3) de Darmstadt. Ce journal a publié sur son compte un article intitulé : L'importance des Armstrong dans l'artillerie.

— Il serait question de modifier l'uniforme de notre armée à l'effet de se mieux soustraire au feu ennemi. On trouve que depuis l'invention de la poudre sans fumée, la découverte et l'observation de la part de l'ennemi sont grandement facilitées par la teinte des uniformes actuels.

— Les manœuvres impériales de 1901 auront lieu dans la province de Prusse occidentale. On y appellera le 1^{er} corps d'armée (Graf Finck v. Finckenstein) à Königsberg, le XVII^e (v. Lentze) à Danzig, renforcés

l'un et l'autre, comme d'habitude, par des troupes d'autres corps d'armée. On attend d'un jour à l'autre l'ordre impérial fixant ces manœuvres du Jul i é.

— On vient de publier le *Guide pour le fusil et le sabre-poignard 98*, élaboré en 1899 et complété en novembre 1900. Un capitaine, von Estorff, l'a illustré dans une brochure qui vient de paraître chez Mittler¹. On trouve également en librairie une *Tafel für den Unterricht über das Gewehr 98*. En étudiant la brochure du capitaine von Estorff, vous verrez que mes renseignements sur ce fusil, dans de précédentes chroniques, étaient exacts sauf quelques légères modifications introduites en cours de fabrication. Actuellement, on s'occupe des essais du nouveau fusil automatique suédois Friberg-Hejellmann (voir l'*Internationale Revue* de ce mois).

Je vous recommande également une récente brochure du capitaine Wernick : *Manuel du volontaire d'un an de l'artillerie de campagne* ; un ouvrage très remarquable de Dickhuth : *Conduite des troupes à la guerre* ; enfin, dans la presse périodique, un travail de la *Kriegstechnische Zeitschrift* (janvier 1901) sur le canon Nordenfelt-Cockerill, travail qu'on ne citera probablement pas en Belgique ou en Suisse à l'avantage de cette pièce. *Audiat et altera pars !*

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

La réforme de l'armée. — Nos colombiers militaires. — Une cartouche à charge réduite.

Vous parlerai-je de la grande question à l'ordre du jour : les travaux de la commission mixte instituée pour l'étude des modifications organiques à introduire dans l'armée ?

Voilà longtemps, très longtemps que le problème est posé, mais sa solution est entravée continuellement par les rivalités des politiciens et des pêcheurs en eau trouble. Espérons que, plus heureuse que ses devancières, la commission actuelle aboutira à un projet acceptable. Quand elle en sera là, je vous renseignerai.

Aujourd'hui, permettez-moi de vous entretenir d'un sujet spécial : la colombophilie militaire. Quoique d'organisation récente en Belgique — elle date de 1896 — elle est en réjouissants progrès. Antérieurement à 1896 on avait cru pouvoir faire fond sur les sociétés particulières. Songez qu'en 1884 déjà, la ville d'Anvers à elle seule ne comptait pas moins de 70 000 pigeons-voyageurs. Hélas ! on dut bientôt constater que le concours de l'initiative privée serait d'un effet fort insuffisant, pour ne pas dire nul. D'une

¹ Voir dans la présente livraison notre article sur *Le fusil allemand modèle 1898*, ainsi que (page 124) la note sur la brochure dont il est question ici. (Réd.)

part, les colombiers privés manifestèrent une extrême répugnance à se prêter aux expériences que voulut tenter le génie militaire; d'autre part, on dut constater que comme entraînement, les pigeons particuliers étaient loin de remplir les conditions désirables. Le général Brassine décida, en conséquence, la création de colombiers militaires.

Ils furent installés dans nos trois grandes forteresses d'Anvers, de Liège et de Namur, et dépendent, avec leurs ateliers de photographie pelliculaire, du 2^e régiment du génie.

Chaque colombier comprend un nombre suffisant de cellules pour loger de 300 à 600 sujets, une infirmerie et une volière, ceci pour les pigeon-neaux. La surveillance en est confiée à un officier assisté d'un gradé photographe et d'un soldat convoyeur.

Nos trois colombiers renferment actuellement un millier de sujets, obtenus presque exclusivement par la reproduction dans les colombiers mêmes. On s'attache naturellement à obtenir des volatiles possédant l'instinct de l'orientation et la fidélité au nid. La considération de vitesse ne vient qu'en seconde ligne; les trajets à accomplir ne sont pas longs, puisque le but poursuivi est surtout de mettre en relations, en cas de siège, les places d'Anvers, Liège, Namur, Diest et Termonde. On n'a pas encore songé aux relations à établir, cas échéant, entre l'armée de campagne et les forteresses, ni entre la cavalerie d'exploration et les quartiers du commandement.

Les entraînements se font entre les cinq places ci-dessus indiquées, entre la frontière Est et Liège, et entre les frontières Est ou Sud et Namur. Naturellement ils se poursuivent en toutes saisons, malgré les pertes qui en résultent.

Chaque volatile porte sur l'aile le cachet de son colombier; il porte, en outre, à la patte, un anneau d'aluminium placé avant que l'oiseau ait huit jours, de manière à ce qu'il ne puisse s'en débarrasser dans la suite. On y indique le numéro et les initiales du colombier.

Comme un bon militaire, le pigeon possède un feuillet-matricule, véritable état biographique: nous y trouvons son origine, sa naissance, son sexe, ses ascendants et descendants, ses maladies, ses absences et ses rentrées éventuelles. Mais le feuillet est toujours vierge de punitions, ce qui le différencie de celui du pioupiou.

Toute dépêche est photographiée et réduite ainsi jusqu'au 1500^e; des pages et des pages peuvent être mises sur une pellicule plus petite que la surface intérieure du pouce de la main et plus légère que du papier de soie. La lecture se fait, à la réception, soit par un agrandissement photographique ou mieux par une projection sur un écran; on fait aussi la lecture au microscope, mais dans ce cas le lecteur doit se faire aider d'un copiste, auquel il dicte en lisant.

Les pellicules peuvent être obtenues avec une plaque sensibilisée quel-

conque, avec plus ou moins de rapidité, par suite de la difficulté de détacher la pellicule du verre, mais il existe dans les trois colombers un approvisionnement de guerre de plaques spéciales qui permettent l'envoi 15 minutes après le reçu de la dépêche sur papier, quelle que soit la longueur du texte.

Les pellicules sont enfermées dans des étuis en aluminium d'un centimètre et demi de long et fixées à la patte de l'oiseau. Ce système est le plus pratique et le plus sûr; il ne gêne pas le vol, et l'étui ne peut se perdre en route.

Avant de terminer, encore une information qui vous fera peut-être sourire un tantinet, vous chez qui chaque commune possède une installation de tir utilisable pour les tireurs avec munitions de guerre. Nos communes n'y mettent pas la même bonne volonté; elles se refusent à livrer leurs stands aux tirs de l'armée, sous prétexte que les tirs de guerre sont trop dangereux, que leurs installations ont été faites pour l'ancien fusil Albini (ou Comblain).

Pour supprimer le prétexte, une nouvelle cartouche a été fabriquée, qui ne diffère de la cartouche de guerre que par la charge de poudre, poudre noire au lieu de la poudre blanche. La vitesse initiale est réduite à 410 m. Des essais ont été poursuivis au camp de Beverloo, et ont parfaitement réussi. Le tir est même plus régulier qu'avec la munition de guerre.

Il faudra bien maintenant que les communes cèdent.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Tableaux d'avancement. — Le général Geslin de Bourgogne. — Dispensés et séminaristes. — Au Sénat et à la Chambre. — Un écrivain militaire. — Quelques livres.

J'ai dit, le mois dernier, que le ministre de la guerre a, pour la première fois, arrêté les tableaux d'avancement pour l'établissement desquels il s'était arrogé une latitude presque absolue. Il en a profité pour faire une large place aux officiers sortant du rang; il a tenu grand compte de l'âge des élus, âge qu'il a déterminé de façon à assurer, par la suite, le rajeunissement des cadres; il a enfin accompli une œuvre de réparation en comblant de faveurs certains officiers qui avaient été persécutés pour leurs opinions. C'est ainsi qu'il a maintenu pour le grade supérieur, en même temps que promu dans l'ordre de la Légion d'honneur, le commandant Hartmann, dont tout le monde connaît l'attitude dans l'affaire Dreyfus, et qui avait, à la suite de sa déposition devant le conseil de guerre de Rennes,

été mis en quarantaine par ses camarades, ses supérieurs et même ses inférieurs. Le général de Galliffet l'avait bien nommé officiellement sous-directeur de l'atelier de précision de Puteaux. Mais il avait toléré que des mesures subreptices annullassent cette désignation. Le général André a commencé par exiger qu'on lui laissât exercer effectivement les fonctions de sous-directeur; après quoi, il l'a mis à la tête de l'établissement en question, où sa haute compétence technique, son activité, son intelligence, lui permettront de rendre les plus grands services. J'estime que le Ministre s'est grandement honoré dans cette circonstance.

Il n'a pas été moins heureusement inspiré en réhabilitant de son mieux le commandant Myszkowski dont M. Camille Pelletan a conté la lamentable histoire dans son rapport de 1899 sur le budget de la guerre. J'en rappelle brièvement les principaux détails.

Il y avait à Dieppe un bataillon détaché de Rouen. Certain jour, un capitaine de ce bataillon se trouvant absent, son sergent-major vint présenter à la signature du lieutenant de la compagnie une pièce que celui-ci reconnut inexacte. Elle avait été frauduleusement majorée. Le fait parut grave au lieutenant, qui crut devoir rendre compte au commandant Myszkowski, chef du détachement. Cet officier supérieur ouvrit immédiatement une enquête, mais il ne jugea pas à propos, avant d'être édifié sur les responsabilités, d'informer l'autorité centrale, c'est-à-dire le colonel du régiment stationné à Rouen.

A la date du 17 décembre, il faisait son rapport à celui-ci, qui lui répondit : « J'espère que les soupçons que vous m'avez manifestés contre un de vos commandants de compagnie disparaîtront »; qui lui écrivit encore qu'il voulait arrêter la ligne à suivre dans une affaire dont la « gravité pour le régiment » et les « conséquences » pour lui, Myszkowski, avaient échappé à la « perspicacité habituelle » de celui-ci; qui, d'autre part, lui infligea huit jours d'arrêt pour ne l'avoir mis que le 17 au courant d'une enquête entamée le 11 du même mois; qui, enfin, lui dit, à quelque temps de là : « Cette affaire a produit très mauvaise impression contre vous, et il a même été question de vous retirer votre croix. » En effet, le malheureux commandant tombait en disgrâce, voyait son avancement désormais arrêté et se décidait à demander sa retraite. Quant au lieutenant qui avait découvert le « pot aux roses », harcelé par son capitaine qui le traitait de dénonciateur, il eut la mauvaise idée de se plaindre à ses chefs hiérarchiques. Il en fut puni par trente jours d'arrêts de forteresse et dut quitter son corps.

Le général André a jugé qu'il devait accorder des réparations à des officiers dont le crime avait été de se montrer d'une probité supérieure à celle de leur entourage. Il a attaché à sa personne le lieutenant en question, et, non content de le prendre dans son cabinet, il l'a nommé capitaine au choix. Quant au commandant Myszkowski, qui était en retraite,

il lui a donné un emploi dans le service des étapes à Paris et l'a inscrit simultanément pour le grade de lieutenant-colonel de réserve et pour la rosette d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur. Vraiment, on ne pouvait espérer qu'il fit davantage.

Son projet de réunion en pelotons spéciaux des dispensés de l'art. 23 a été fort approuvé. Ces jeunes gens sont ceux qui possèdent des connaissances dont l'obtention d'un diplôme donne la preuve et garantit la valeur. Ils ne restent qu'un an sous les drapeaux et ils s'arrangeaient de façon à passer le plus agréablement possible ce temps-là qui, en fait, se réduisait à dix mois. Ils se souciaient peu de devenir officiers de réserve. Le général André a voulu les forcer à travailler. Il les groupe et les soumet à une instruction intensive qui les amène, en quelque sorte, bon gré mal gré à ce grade.

On l'en félicite, parce qu'on estime que grâce à ce moyen l'armée récupère des éléments de force qui existaient du temps du volontariat, mais qui avaient disparu du jour où la loi de 1889 avait supprimé ce volontariat. On le félicite de vouloir forcer à porter les galons tous ceux qui en sont dignes et à leur imposer un surcroît de charges militaires, c'est-à-dire des « cours de répétition » et plus longs et plus nombreux. Il y aurait beaucoup à dire contre cette manière de procéder. Elle est contraire à l'idée d'où l'art. 23 découle ; car il avait pour objet le recrutement des carrières libérales et tendait à réduire au minimum le temps pendant lequel les études sont interrompues. Mais les classes aisées préfèrent ce sacrifice à celui dont les menace la suppression totale des dispenses. On aime mieux peiner dix mois et revenir tous les deux ans passer cinq semaines sous les drapeaux que d'y être retenu trois ans d'affilée ou même deux, si on en arrive à ce terme. Bref, tout le monde remercie le Ministre : ceux-ci, parce qu'il a maintenu le privilège des classes aisées et instruites ; ceux-là, parce que, tout en le maintenant, il l'a rendu moins exorbitant.

On l'a beaucoup loué, aussi, et à bon droit, de la mesure qu'il a prise, ou du moins proposée, d'affecter les séminaristes, dès le temps de paix, au service d'infirmiers, service qu'ils doivent exercer pendant la guerre. Si on avait voulu les forcer à partager la vie du soldat, c'était par intransigeance sectaire, en vertu de la formule : « Les curés, sac au dos ! » Ce n'était assurément point dans un intérêt militaire qu'on enseignait le tir à des gens dont le métier était de ne jamais tirer, auxquels même leurs fonctions interdisaient de tirer, puisqu'ils étaient neutralisés.

C'était une vexation, une *brimade* qu'on voulait leur imposer. Et puis, on pensait que leur vocation ne résisterait pas aux quolibets de la chambrée, que leur foi serait ébranlée par l'incrédulité des camarades, qu'ils succomberaient aux tentations de toutes sortes de la garnison, et que finalement le recrutement du clergé en deviendrait plus difficile. Le cléricalisme n'était-il pas l'ennemi ?

Ces calculs ont été déçus. Et, si on ne peut dire que l'inverse se soit produit, que l'exemple de la piété des étudiants ecclésiastiques ait purifié l'atmosphère de la caserne et y ait introduit des habitudes de religion ou de dévotion, on constata que ces jeunes gens étaient, par la force des choses, d'excellents agents de recrutement pour les cercles militaires catholiques qui cherchent à attirer les soldats dans leurs heures de loisirs, sinon pour les convertir à la croyance, du moins pour les plier aux tendances politiques du parti.

Celui-ci travaille, en effet, sans relâche à s'attacher l'armée. Il possède déjà la confiance de nombreux chefs; il peut compter sur leur concours. Preuve en est, par exemple, le discours que le général Geslin de Bourgogne a prononcé en mars dernier dans un établissement tenu par des religieux, à Vannes, discours que la maladresse de certaines personnes a livré à la publicité. Du moment que ces excitations à la haine et ces appels à des passions d'un autre temps sortaient de l'intimité et s'exprimaient au dehors, le gouvernement ne pouvait les tolérer. Le général incriminé fut privé de son commandement, ce que tout le parti républicain approuva, même parmi les moins ministériels.

Le général de Galliffet crut devoir écrire au *Gaulois* que, tout en se gardant bien de critiquer, d'apprécier l'acte de son successeur, il pleurerait « la mort militaire de l'homme qui résumait toutes les espérances de la cavalerie. » A quoi on a répliqué que lui-même était militairement et moralement mort, sans que cette arme s'en portât plus mal, lui qui avait aussi résumé toutes les espérances de la cavalerie. On a répliqué aussi qu'il avait dû pleurer la mort militaire des généraux de Négrier et Zurlinden, qu'il avait lui-même frappés l'un et l'autre, et qui comptaient respectivement (s'ils ne les résumaient pas) dans les espérances de l'infanterie et de l'artillerie.

Puisque nous sommes en plein dans la nécrologie... virtuelle, consacrons quelques lignes à l'oraison funèbre du général Gras, qui disparaît non de la liste des vivants, mais de la présidence du comité d'artillerie. C'était un homme intelligent, aimable, mais sans grandes vues et assez spécialisé dans les questions techniques. Inventeur d'un fusil qui fut bon, à son heure, il connaissait peu la troupe. Néanmoins, comme il était actif et ne manquait pas de jugement, il s'acquitta convenablement des hautes fonctions dont il était chargé, et, dans certaines circonstances, notamment dans la direction des exercices de siège exécutés l'an dernier au Camp de Châlons, il laissa la meilleure impression aux officiers qui y prirent part sous ses ordres.

Il est remplacé par le général Delloye, homme d'un esprit extrêmement fin, adroit et diplomate. Doué d'une remarquable intelligence et très laborieux, fort au courant du matériel, puisqu'il a contribué à l'adoption du canon de 75, peut-être moins au courant du personnel et du maniement

tactique de l'arme, le général Delloye est mieux à sa place au Comité de l'artillerie qu'il ne l'eût été à la tête de troupes. On peut en dire autant du général Boreau de Roince qui aspirait au commandement d'un corps d'armée et auquel la sagesse du Ministre a octroyé un fauteuil dans l'aéropage de Saint Thomas d'Aquin.

La discussion du budget de la guerre au Sénat a permis à la droite de fulminer contre le général André. Par la voix du comte de Blois et de M. de Lamarzelle, la droite a prononcé contre lui un réquisitoire d'une violence extrême. Mais la majorité de la haute assemblée (166 voix contre 66) a témoigné qu'elle avait confiance dans le ministre de la guerre et qu'elle approuvait ses déclarations. Celles-ci étaient fort nettes : elles revenaient à dire que notre corps d'officiers n'est pas uni :

L'union est la confiance entre les officiers. Cette union est essentielle, elle a existé de tout temps en France, et j'espère la faire revivre ; car malheureusement, je le dis, et je le dis bien haut, nous avons traversé une suite d'accidents exceptionnels, une époque où les sentiments de défiance entre camarades, de haine même, jusqu'à un certain point, se sont introduits dans notre corps d'officiers. Je désire que cela disparaisse.

Ajouterai-je qu'il résulte de la discussion que, pour ennemi déclaré qu'il soit de la presse et décidé à n'avoir aucune relation avec les journalistes, le ministre a avoué avoir adressé des recommandations aux reporters, au sujet de son discours de Beaune ? Dirai-je encore qu'il a rendu hommage au rôle de M. de Freycinet dans la lutte contre la fièvre typhoïde ? Qu'il a déclaré de nouveau qu'il songeait à améliorer, non à supprimer le Prytanée de La Flèche ? Que le Sénat a renoncé à imposer l'obligation de donner du vin aux soldats, contrairement à ce qu'avait voté la Chambre ? et qu'enfin cette discussion du budget de la guerre par la haute assemblée a été vivement menée et sans encombre ?

La Commission de l'armée de la Chambre vient de lancer un manifeste dont la portée semble devoir être considérable. Après avoir énergiquement résisté à toute idée de réduction du service, quand elle a vu qu'un irrésistible courant conduisait à la suppression des dispenses, c'est à-dire du privilège dont jouissaient les classes aisées de ne « faire » qu'un an, la majorité de cette commission s'est ralliée à ce terme d'un an pour tout le monde, après constitution d'un noyau solide de professionnels. Cette solution inattendue, M. Plichon l'a naguère offerte à la Chambre (voir la chronique française de janvier, page 70), et la *Revue des Deux Mondes* l'avait déjà indiquée il y a quelque quinze ou vingt ans dans une étude anonyme sur *l'Armée et la Démocratie*, étude attribuée pour le fond au général de Galliffet, et pour la forme à M. Etienne Lamy. Le retentissement de cette proposition sera considérable. Elle répond aux secrets désirs de la bourgeoisie qu'effrayait l'idée du service de deux ans, voire de

dix-huit mois, égal pour tous. Elle émane de la Commission de l'armée qui est très influente, en vertu des traditions et des règlements, et dont le président, M. Camille Krantz, passe pour être très circonspect, prudent, opposé à tout ce qui est révolutionnaire. Mais on se sentait menacé, et pour n'être pas dépouillé des avantages qu'on possédait, on a cru politique de les accorder à tout le monde. Tout le monde va donc se jeter là-dessus. Et les amis de l'armée tremblent en voyant dans quelle voie les conservateurs vont engager l'opinion publique.

Dans l'armée française, ou, du moins, parmi les officiers qui étudient, il n'est personne qui ne connaisse les écrits signés : « A. G., ancien élève de l'École polytechnique. » Et presque tout le monde savait que cet A. G. était un savant officier qui vient de prendre sa retraite avec le grade de lieutenant-colonel. La haute valeur de ses études de stratégie et de tactique l'avait désigné à l'attention du général de Miribel, et celui-ci l'appela à l'état-major général. Il fut même question de lui donner une chaire d'art militaire à l'École de guerre. Mais on redouta la violence de son langage et l'indépendance de ses jugements ; on craignit que son esprit, plus porté à la critique qu'à l'admiration, exerçât une influence fâcheuse sur les idées de ses élèves et ébranlât leur foi ; on ne sut pas comprendre que rien ne vaut, pour la formation de vrais hommes de guerre, le sévère examen de l'histoire militaire, intelligemment fait, sans autre objet que d'analyser les causes des succès et des échecs. Certes, on peut dire que la dissection abîme la beauté humaine, et pourtant la connaissance de l'anatomie est utile, même au point de vue esthétique. Les grands peintres n'ont pas hésité à travailler sur le cadavre, et c'est en faisant des « écorchés » que les sculpteurs se sont préparés à façonner des statues aux formes élégantes et harmonieuses, parceque justes.

Personne moins que le colonel A. Grouard ne se paie de mots ; il accumule les faits et il les laisse ou, si vous le préférez, il les fait parler. Car assurément il les choisit, il les groupe, et cette sélection, cette ordonnance des preuves, des arguments, ne vont pas sans une certaine partialité ; c'est toujours un peu tendancieusement qu'on évoque tel souvenir ou qu'on en écarte tel autre. L'art consiste à donner aux matériaux qu'on met en œuvre la place la plus convenable pour produire l'effet qu'on veut obtenir, et on les dispose avec habileté si on veut qu'ils acquièrent tout le relief possible et frappent l'œil. Le colonel A. Grouard prend nettement parti : il n'a rien d'un sceptique. Les convictions qu'il s'est formées sont solides, étant étayées sur de nombreux et résistants arcs-boutants. Ses démonstrations ont un caractère de solidité précisément parce qu'il prend à tâche de prouver qu'il s'appuie sur de nombreux faits qui défient la critique. La série de ses *Maximes de guerre de Napoléon* est une suite de monographies d'une implacable précision, de dissertations vigou-

reuses, qui constituent assurément une des plus belles œuvres de la littérature militaire contemporaine.

Voici une nouvelle publication, de tous points digne de ses devancières : *Comment quitter Metz en 1870 ?* L'auteur y montre que, le 13 août, la chose était facile, que, le 17 même, la retraite n'était pas absolument impossible. Mais Bazaine n'a pas voulu partir. Des idées fausses sur son devoir, et aussi sur les idées de la France, sur la situation générale, sur le concours que la population apporterait à l'œuvre de la résistance, lui ont fait adopter une ligne de conduite qui a été néfaste.

Mais, si mal inspiré, si insuffisant, si incapable qu'il se soit montré, si peu préparé qu'il fût au grand rôle qu'il avait à jouer, il ne fut pas un traître. Et sa faute fut celle de ceux qui l'entouraient, car aucun des généraux qu'il consulta ne protesta contre le fond même de ses projets. Tous pensaient à peu près comme lui : c'était le résultat des idées ambiantes du milieu dans lequel ils avaient vécu. « Tous, aussi bien » que le général en chef, étaient donc déjà résignés à une capitulation » qui était inévitable, dès que l'armée restait renfermée à Metz. Sans doute, » quand le moment vint de poser les armes, quelques-uns crurent de- » voir protester, mais ce ne pouvait plus être alors qu'une protestation » platonique faite pour la galerie. »

On comprend que de telles conclusions aussi crûment formulées et amenées par une abondante documentation aient eu peu de succès auprès de bien des gens. La franchise du colonel Grouard n'a pas plu à tout le monde, et elle lui a fait nombre d'ennemis, car on n'ignorait pas qu'il était l'auteur de ces opuscules dont certains constituaient des réquisitoires cinglants contre certaines personnes ou contre des doctrines considérées comme intangibles. Mais il ne s'est laissé arrêter par aucune considération d'intérêt personnel et d'avancement, ainsi qu'il l'a expliqué dans une page que je ne résiste pas au plaisir de transcrire, car je la trouve pleine de noblesse et que, en même temps, elle met en lumière un mal dont souffre cruellement notre pays. Voici donc comment il s'exprime en son « Avertissement » :

Jusqu'au mois de mai dernier, j'étais en activité de service, et par conséquent n'ayant le droit de rien publier sans autorisation. Or, je n'ai jamais cru devoir en demander, parce que c'eût été renoncer à l'indépendance, que j'ai toujours considérée, avec l'impartialité, comme les conditions essentielles de toute étude de critique historique...

... Quelques-uns, qui savent où toutes ces études m'ont conduit, sont peut-être d'avis que j'aurais mieux fait de rester tranquille, ou tout au moins d'ajourner mes publications, imitant en cela le général Thoumas, qui s'est contenté de remplir son sac pendant qu'il était en activité pour ne le vider qu'une fois en retraite.

C'eût été sans doute plus habile, mais on ne change pas sa nature. M'étant fait, par l'étude de l'histoire, quelques idées précises sur certains principes de

guerre, et les croyant justes, j'ai pensé, non seulement pouvoir, mais devoir les produire, estimant que chacun devait apporter sa pierre (suivant ses moyens) à l'œuvre de régénération de l'armée française.

Au surplus, je ne me suis jamais fait d'illusions sur le sort qui m'était réservé, sachant depuis longtemps que le savoir et même les services rendus ne jouent qu'un rôle secondaire dans les questions d'avancement, qui dépendent, avant tout, des relations des officiers et de la tournure de leur caractère.

Il y a plus de vingt ans que, faisant, dans une école d'artillerie, un cours d'histoire militaire qui a été autographié, j'y disais, en m'adressant aux jeunes officiers qui étaient appelés à le suivre :

« Aucun de nous, sans doute, n'aura jamais à appliquer les principes que » l'histoire militaire met en évidence : mais disons-nous bien qu'il vaut mieux » n'être rien, sachant et pouvant beaucoup, que d'être appelé à jouer un grand » rôle, lorsqu'on en est incapable. Dans le premier cas, on passe inaperçu, » lorsqu'on aurait pu briller dans le monde; dans le second, on lègue son » nom à la postérité, mais en y attachant la honte d'avoir conduit son pays » aux abîmes. Qui pourrait hésiter entre ces deux destinées? Soyons donc à » la fois patriotes et philosophes. »

Voilà ce que je pensais en 1878; j'ai conformé ma conduite à cette manière de voir. N'ayant pas d'illusions, la manière dont j'ai été traité ne m'a causé aucune déception, et, tout bien considéré, je crois bien que, si c'était à recommencer, j'agiserais encore de même.

On ne peut se défendre d'une profonde mélancolie, en lisant ces lignes pleines de dignité et d'amertume. C'est un grand dommage, pour l'armée française, de s'être appauvrie d'un maître comme l'est, en art militaire le colonel Grouard. Et on ne peut s'empêcher de songer aux Allaire et aux Myszkowski, obligés de s'en aller parce qu'ils avaient montré une probité supérieure à celle de leur milieu et à celle de leurs chefs. On se rappelle la peine qu'a eue à arriver au grade de lieutenant-colonel ce G. L. M. dont les publications ont exercé une si grande influence sur la récente génération d'officiers et qui, sans qu'on s'en doute, ont si considérablement modifié l'esprit de l'armée. Redevenu G. Le Marchand, il fait aujourd'hui campagne, dans le *Siècle*, en faveur du général André et de ses idées : il y déploie beaucoup de talent, d'activité, d'énergie. Et on en vient à se demander comment il est possible que l'autorité militaire ait fait fi de tant de qualités.

La maison Chapelot, qui publie les travaux du lieutenant-colonel A. Grouard, comme elle a publié les travaux du lieutenant-colonel G. Le Marchand, à ce titre déjà mérite notre reconnaissance; mais elle y acquiert de nouveaux droits en faisant paraître de nouveaux volumes d'une grande valeur et dont le plumage égale le ramage. Voici le *Sadowa* du général Bonnal, œuvre excellente par son texte et que rehausse une exécution typographique remarquable. J'appelle, en particulier, l'attention sur les 25 croquis et cartes en couleurs qui servent à illustrer et

que l'auteur a amenés à un degré de simplicité aussi remarquable que le degré de perfection où les a amenés l'éditeur.

Je ne cacherai pourtant pas que j'aurais souhaité que les plans fussent faits à la même échelle et avec les mêmes signes conventionnels que notre carte d'état-major. C'est une idée ancienne chez moi qu'il serait désirable que le terrain fût représenté toujours de la même façon et j'avais rêvé d'établir un atlas où on trouvât les champs de bataille de toutes les grandes journées, depuis Leuctres et Mantinée, jusqu'à Koeniggrätz et Sedan, en passant par Lens et Valmy, par Waterloo et Iéna, mais où ces divers théâtres d'opérations seraient rendus comparables par le figuré topographique. Pour bien se faire une idée des étendues occupées par les troupes, de l'importance du relief du sol et des accidents du terrain, il me semblait indispensable d'adopter un mode de représentation uniforme, au lieu de se servir des cartes en usage dans les divers pays intéressés. Ici, par exemple, c'est à l'Autriche qu'on les a empruntées.

Vieilles cartes de Cassini et autres, cartes étrangères à échelles variables, tout cela fait un méli-mélo qui rend très difficile l'étude comparative des batailles. Mon projet, lorsque j'ai essayé de le réaliser, s'est heurté à des obstacles dont le principal a été la question d'argent. Je n'en persiste pas moins à croire que j'étais dans le vrai. Et, si l'initiative privée ne peut venir à bout d'un tel travail, j'estime que l'Etat n'aurait pas à en regretter la dépense. En d'autres termes, je comprendrais que l'Ecole de guerre l'exécutât, par exemple, morceau par morceau, en allant en quelque sorte en remontant, parce que nous avons un intérêt plus grand à connaître la topographie de Plewna et celle de Sadowa que celle de Solférino ou d'Inkermann. Plus tard, on s'occuperait des champs de bataille de l'Empire, puis de Rosbach et de Nerwinden... et ainsi de suite.

C'est justement de l'Ecole de guerre que sort le *Sadowa* du général Bonnal. Cette étude stratégique, dit-il lui-même dans son avertissement, est le résumé de conférences qu'il y a faites en 1894. Elle est du plus haut intérêt, et conçue, ce me semble, dans un excellent esprit. Les faits sont présentés d'une façon lumineuse : à peine un ordre est-il donné, un mouvement est-il exécuté que la critique s'en empare, une critique avisée, curieuse, pénétrante, éloignée de toute intention soit de dénigrement soit d'admiration systématique : c'est éminemment de la critique compréhensive. Peut-être serait-on en droit de lui reprocher d'être surtout de la critique, c'est-à-dire de s'appliquer à montrer volontiers qu'on a eu tort d'agir de telle manière au lieu de faire voir qu'on aurait eu raison d'agir de telle autre. Il me semble, mais ceci n'est qu'une impression personnelle, simple affaire de sentiment, qu'il y a dans les écrits du colonel Grouard quelque chose de plus dogmatique et par conséquent de plus rassurant. On sort de leur lecture convaincu, renseigné. Ils nous mettent en possession d'une doctrine, c'est-à-dire d'un élément de force, en ne se

contentant pas de dire ce qu'il faut ne pas faire et en montrant ce qu'il faut faire.

Mais je ne peux m'empêcher de rendre justice au désir d'impartialité du général Bonnal, à la clarté de son argumentation, aux mérites de son style, plus correct, plus littéraire que celui du colonel Grouard : *Sadowa* est une œuvre qui fait honneur à la librairie française.

— Les *Tronçons du glaive* ont-ils droit de cité ou plutôt droit d'être cités dans cette chronique ?

— Oui, certes : ils appartiennent doublement à la bibliographie militaire : par les auteurs et par le sujet traité. Les auteurs sont les fils du général de cavalerie Margueritte, qui fut tué à Sedan, laissant dans l'armée un souvenir supérieur en quelque sorte à son rang. Il n'a pu remplir son mérite, et il doit sa réputation moins à ce qu'il fut qu'à ce qu'on espérait qu'il serait.

De ses fils, l'un est grand, vigoureux, blond, avec les cheveux taillés en brosse, avec la moustache et l'impériale, c'est-à-dire ayant l'air très militaire, mais il n'a jamais servi, je crois. L'autre est moins bien taillé ; il est brun, avec de longs cheveux d'artiste, de longs cheveux noirs dont une mèche rebelle, qu'il relève sans cesse, sans cesse retombe sur sa joue. Engagé dans la cavalerie, il a donné sa démission alors qu'il était lieutenant. A eux deux, ils forment une association, à certains égards analogue à celle des deux frères de Goncourt. L'un par son physique, l'autre par son passé, tous deux par hérédité, appartiennent à l'armée.

Quant à leur livre, c'est un récit de la guerre de 1870, c'est un chapitre d'histoire militaire mis sous forme de roman, comme *l'Histoire d'une bouchée de pain* est un précis d'histoire naturelle vulgarisée, comme *Les Anglais au pôle Nord* sont de la géographie mise à la portée des enfants, comme le *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce* est de l'érudition à l'usage des gens du monde. On peut n'aimer que médiocrement ce genre, qui comporte toujours quelque chose de forcé et d'artificiel. A ce point de vue littéraire, on peut trouver à redire au style et à la composition. Mais c'est la valeur historique et militaire de l'œuvre qu'il s'agit ici de juger.

La réunion des matériaux mis en œuvre, leur contrôle, leur emploi, témoignent d'un effort considérable : à ce travail matériel s'est ajoutée, lui donnant un beau caractère d'indépendance, une ferme intention de scrupuleuse impartialité. Mes souvenirs personnels, ceux aussi des personnes qui ont appartenu à d'autres armées que moi et que j'ai consultées, certaines autres données encore me permettent de dire que les auteurs ont serré la vérité de près — sans l'étrangier, bien entendu ! — et qu'ils sont arrivés à une exactitude fort remarquable.

Je me bornerai à signaler quelques petits détails sur lesquels ils me semblent avoir été mal renseignés.

Le commandant Franchetti a été mortellement blessé, mais non tué, à Champigny (page 189).

Je ne me rappelle pas que, le soir de Buzenval, il y ait eu l'horrible débandade qui est décrite à la page 415 :

Vers la Briqueterie et La Fougère, un torrent refluit, hagard, rué dans une panique sauvage. Sur toutes les pentes, des mobiles dévalaient, déchargeant leur fusil, criant : la paix ! la paix ! Des gardes nationaux, fous de peur, se meurtrissaient aux voitures, passant entre les roues, à travers l'amoncellement des ambulances et des camions. Un amas d'hommes, de chevaux, de canons, flottait avec un bourdonnement éperdu sous le Mont-Valérien, clapotait irrésistible dans l'entonnoir de Suresnes, s'écrasait aux ponts.

Peut-être trente années ont-elles effacé les images qui s'étaient accrochées à ma mémoire, peut-être ces faits, que les auteurs n'ont pas dû inventer, se sont-ils passés quelque part, loin des endroits où je me suis trouvé. Je ne me souviens de rien de pareil. Je ne me souviens que d'une soirée morne où on avait le cœur épouvantablement serré, où on était rompu par les fatigues d'une journée commencée de bonne heure et horriblement pénible, où on ne songeait pas plus à reculer qu'à avancer, où on se couchait là même où on se trouvait, en plein champ de bataille, avec le sentiment d'ailleurs d'une parfaite sécurité puisqu'on était sous le canon du Mont-Valérien. La soif même et la faim, dont on souffrait, n'avaient pas raison du sommeil. On s'endormait dans la boue pour se réveiller dans la glace. Les plus vigoureux allaient chercher de l'eau ou rapportaient des vignes voisines des échaldas et des ceps desséchés qu'ils essayaient d'allumer pour faire des feux de bivouac. Le lendemain, on reprenait tristement le chemin de Paris, dont on trouvait les portes sévèrement gardées, suivant une consigne qui datait des premiers jours du siège, ayant été donnée au lendemain de l'affaire de Châtillon. On ne voit donc pas bien un soldat « pris dans le remous, si serré que parfois il faisait vingt mètres sans toucher terre » et franchissant les fortifications sans presque en avoir conscience.

Mais, ces réserves faites, et quelques autres du même genre, on peut dire que, dans son ensemble, et considéré comme roman historique, le livre des frères Margueritte, édité par la maison Plon et Nourrit, est remarquable par son exactitude.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

La nouvelle tunique des officiers ; signes distinctifs des brigades d'infanterie. — Les drapeaux de l'artillerie et du génie. — Grands officiers de l'Etat. — Une conférence du capitaine P. Molinari. — Essais du canon de campagne à tir rapide.

Enfin la question de la tunique d'officiers, si souvent signalée dans ces chroniques, a trouvé une solution. Une tunique de campagne vient d'être

adoptée, destinée aux officiers de tous grades, armes et services, à l'exception des officiers de carabiniers royaux. Ce vêtement, en cheviot, ne diffère pas, quant à la coupe et à la longueur, de la tunique actuelle, mais il est à un seul rang de boutons, sept boutons en os noir dissimulés sous une bande d'étoffe. Des deux côtés de la poitrine, sur la ligne que formaient les deux rangées de boutons d'autrefois, est cousue une petite tresse en laine noire qui se termine, au bas du dos, par un nœud. Presque à la hauteur du troisième bouton, deux poches à ouverture horizontale. Pas de changement dans la forme du col. Pas de changement non plus dans les insignes des grades, mais les entrelacements au-dessus du petit galon sont aussi formés par une petite tresse en laine. Sur chaque épaule, une bride en étoffe.

Tous les officiers en activité de service devront être pourvus, dès le 1^{er} juillet, de la nouvelle tunique. Ils sont autorisés à la porter avant cette date.

On assure que le casque des généraux subira, lui aussi, de prochaines modifications destinées à le rendre plus léger et plus commode.

Une expérience organisée en présence de S. M. le roi, de S. E. le ministre de la guerre et de plusieurs officiers, a porté sur les signes distinctifs à attribuer aux 47 brigades. Dans chacune de celles-ci, une compagnie a reçu une bande d'étoffe d'une seule nuance, mais avec bordures variées, de manière à obtenir différentes combinaisons de couleurs. Ces bandes sont fixées sur le devant du col de la tunique et de la capote, avec, à un bout, l'étoile, signe distinctif du militaire italien, et un petit bouton à l'autre bout.

Les motifs de cette adoption sont d'ordre moral et technique. On sait par expérience que l'esprit de corps et le sentiment de la camaraderie sont d'autant plus développés que moins nombreux est le corps où ils se manifestent. En prévoyant des insignes de brigade, on espère ajouter aux liens moraux qui unissent leurs soldats. Mais la principale raison, qui ne saurait être négligée, est qu'après le combat il deviendra plus facile de rallier les unités tactiques entremêlées.

Les modifications que je viens d'énumérer exigeront une première mise de fonds de 200 000 fr. environ, après quoi nous réaliserons des économies, les bandes de couleur sur le col se substituant aux revers de velours.

* * *

Par décret du 23 décembre écoulé, S. M. le roi a rendu son drapeau à l'arme de l'artillerie. Ce drapeau était déposé à l'arsenal de Turin depuis 1850, époque à laquelle l'ancien corps royal d'artillerie de l'armée piémontaise, créé par Amédée VIII, fut renforcé et formé à trois régiments. Il fut décoré de deux médailles, l'une en or, en 1849, « pour très bonne conduite de l'artillerie toujours et partout », l'autre en argent, en 1859. Le drapeau,

depuis son dépôt à l'arsenal, n'a été sorti que trois fois : le 30 mai 1859, lorsqu'il fut porté à Venaria Reale, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Goito et de la prise de la forteresse de Peschiera, anniversaire fêté par le 5^e régiment d'artillerie dont le duc d'Aoste était le chef ; le 9 août dernier, aux funérailles du roi Humbert ; enfin, à la remise par le duc lui-même à la ville de Turin, où il commanda l'artillerie, des armes et des décorations du feu roi.

Le 23 décembre également, un drapeau a été remis à l'arme du génie, la seule arme qui n'en possédât aucun. En conformité d'un arrêté ministériel de 1887 instituant une médaille de bronze à la valeur militaire, en lieu et place de la mention honorable, il a été décrété qu'aux mentions dont furent honorées, pour leur valeur pendant la campagne de 1860-1861 quatre des sept compagnies du 2^e régiment du génie, serait substituée une médaille de bronze.

Les drapeaux de l'artillerie et du génie seront déposés à Rome aux inspectorats généraux de ces deux armes. Ils ne seront sortis que pour les revues et les parades.

* * *

Ont été revêtus de la dignité de grands officiers de l'Etat et par là jouissent du titre d'Excellence : les lieutenants-généraux destinés pour le commandement d'une armée en guerre, le chef d'état-major de l'armée, les lieutenants-généraux commandants titulaires de corps d'armée, les vice-amiraux commandants titulaires de département, le président du conseil supérieur de marine, les commandants en chef titulaires des escadres navales, le lieutenant-général commandant titulaire de l'arme des carabiniers royaux et les inspecteurs généraux d'artillerie et du génie, pourvu qu'ils soient assimilés aux commandants de corps d'armée.

Ainsi tombe l'anomalie qui obligeait des généraux et amiraux plus anciens et parfois plus élevés en grade que les ministres de la guerre et de la marine et que certains sous-secrétaires, de donner à ceux-ci de l'Excellence pour recevoir en échange le titre trop commun de « Monsieur. »

* * *

Le capitaine en retraite, P. Molinari, fondateur, en 1890, de l'*Unione militare*, société anonyme de consommation et de crédit pour les officiers de terre et de mer, a donné le 7 janvier, dans la grande salle du Cercle militaire à Rome, une très belle conférence sur « La prévoyance et l'avenir économique des officiers. »

Je ne crois pas devoir vous la résumer ; elle ne présenterait pour la plupart des lecteurs de votre *Revue* qu'un intérêt relatif ; je me bornerai à vous en signaler les points principaux.

Le conférencier débuta en louant les institutions de prévoyance en général, et spécialement les dispositions de la Société de prévoyance

pour officiers des armées de terre et de mer, une des meilleures en son genre. La médaille d'or qui lui a été délivrée à Paris le prouve. Il passa ensuite à l'historique et développa le mécanisme de l'institution de l'assurance, pour en revenir à l'organisation de la Société de prévoyance dont les fonctions principales sont les suivantes : constituer un fonds de pensions pour les associés ; pratiquer l'assurance en faveur des associés, des membres de leurs familles et des tiers ; garantir des secours aux associés mis à la retraite ; fournir des subventions aux veuves et orphelins d'associés.

La conférence du capitaine Molinari aura certainement pour effet d'accroître le nombre des associés de la très utile Société de prévoyance.

* * *

Vous avez donné la description, dans votre livraison de janvier, du nouveau matériel d'artillerie à tir rapide. De nouveaux essais ont eu lieu le 18 janvier au polygone de Nettuno en présence de S. M. le roi, du ministre de la guerre, du chef de l'Etat-Major, du lieutenant-général Alfano de Rivera, inspecteur général de l'artillerie, des généraux Forretta et Brusati, et de plusieurs officiers supérieurs. Sa Majesté prit le commandement d'une batterie de six pièces, ordonna des évolutions au pas et au galop, puis fit exécuter des tirs sur cibles à distances variées de 2500 à 6000 m. Très bons résultats.

Au dire des techniciens, le modèle expérimenté serait supérieur à tous ceux actuellement connus.

INFORMATIONS

SUISSE

Fondation Herzog. — Le comité de la *Fondation Herzog* adresse aux officiers d'artillerie la circulaire suivante :

Chers camarades,

Le capital de la « Fondation Herzog » instituée en 1889 à l'honneur de notre vénéré général chef de l'arme, destinée à contribuer au développement des officiers d'artillerie, atteint actuellement, grâce au précieux don de la famille du défunt et au produit des intérêts, la somme de 20 430 francs.

La Commission, nommée par le Conseil fédéral, tient à rappeler les dispositions suivantes du programme arrêté pour l'exercice de la Fondation :

6° Les intérêts du Fonds Herzog sont utilisés en premier lieu à subsidier l'activité et les travaux volontaires des officiers d'artillerie, à moins que les